

# Avancement d'échelon 2020

## Déclaration des élus CPE SNES-FSU

Nous nous réunissons aujourd'hui pour ce qui doit être la dernière capa d'avancement d'échelon.

Nous en profitons pour réaffirmer notre attachement au paritarisme, seul garant de transparence, dans les différentes opérations concernant les carrières des agents publics et pour déplorer l'absence de dialogue et le mépris pour les représentants des personnels affiché par le ministre de l'Éducation nationale et de ces différents représentants au niveau de l'académie.

Oui nous sommes des représentants de l'ancien monde, celui qui a permis à la France de l'après guerre de compter sur une haute qualité de sa fonction publique afin de se redresser et d'affronter de nombreux défis.

Au niveau de notre académie nous n'obtenons plus aucune information même les plus banales, ce n'est pas le cas dans toutes les académies, et nous déplorons cette dégradation importante des relations avec les différents personnels du rectorat, Nous en prenons acte, en espérant que cette situation pourra évoluer dans une direction différente les prochaines années,

Nous sortons d'une période compliquée, liée à la pandémie, et d'un fonctionnement dégradé des établissements. Les situations vécues par nos collègues ont été très diverses mais les conséquences sur les plans personnel, professionnel et psychologique sont une réalité. Nous ne sommes pas encore revenu à un fonctionnement normal et la préparation de la rentrée prochaine nous le prouve chaque jour,

Nos collègues pâtissent toujours de conditions de rémunération insatisfaisante et les différences avec les autres personnels de catégorie A, enseignants et personnels de direction ne cessent de se creuser, Les différentes mesures salariales envisagées par le ministre excluent de fait les CPE, en particulier les dispositifs relatifs aux heures supplémentaires, Le gel du point d'indice nous pénalise très fortement et cela est inacceptable,

Dans le magazine Challenge du 18 juin un article évoque la forte revalorisation des chefs d'établissement avec entre autres le passage de la prime de performance de 2000 euros versée tout les 3 ans jusqu'alors pour le plus grand nombre à 2000 euros par an pour 50 % de ces personnels, 4000 pour 30% et 6000 pour 20%.

Une telle indemnité est-elle en gestation pour les CPE ? Bien évidemment non, les cpe sont de plus en plus de simple variable d'ajustement et vivent très mal ce déclassement social, très facilement placé dans les équipes de direction quand cela arrange, attendus dans toute les réunions et instances au mépris de la circulaire de mission de 2015 et oubliés voir méprisés sur les autres questions.

Nous pourrions continuer longtemps cette énumération sans parler de la chimère de groupe de travail lié au métier qui s'est tenu une seule fois dans l'académie et a été torpillé par la suite pour ne jamais se retrouver par la suite, nous le déplorons à nouveau.

Soyez convaincu que nous investirons les dernières instances existantes que ce soit au plan national ou académique pour défendre le corps des CPE,

Les commissaires paritaires CPE